



Proprietaire charge abusive

Par **loy11fanou**, le **31/05/2017 à 10:49**

bonjour a tous en esperant trouver une reponse a mes question!rnje loue actuellement un appartement a 570euro loyer conventionner en plein milieu dune scierie qui appartient a mon proprietaite et des bureau sont juste en dessus de chez moi.rnmon proprietaire me demande 190euro de charge pour assainissement de leau edf et chauffage hors je nest ni compteur individuelle pour tout cela et pour le chauffage celui ci et produit par sa scierie (dechets ou copeau de bois) hors lorsque je coupe mes radiateur ceux des bureau tourne encore je paye donc pour eux? edf et eau aussi puisque tous dans le meme batiment et rien niveau compteur a t til le droit de me demander autant et sans justificatif puisquil fait au forfait donc au pif!!rnje vous remercie de vos future reponse

Par **cocotte1003**, le **31/05/2017 à 11:18**

Bonjour, non il doit vous fournir un justificatif fait au tantièmes pour l'eau et le chauffage. L'électricité doit être individualisée par un compteur pour que vous ayez le choix du fournisseur. A partir de juillet des compteurs individuels doivent être posés par le bailleur, sur les radiateurs pour individualiser la consommation du chauffage. Voyez avec l'ADIL de votre secteur, cordialement

Par **Lag0**, le **31/05/2017 à 13:16**

Bonjour,rnPouvez-vous préciser si vous êtes bien en meublé ? Car vous parlez de charges forfaitaires...rnSi c'est bien le cas, les charges forfaitaires sont tout à fait légales et si vous

trouvez que le forfait est trop important, pourquoi avoir accepté de louer ce logement ?